

BELLET Claude
5 chemin du bois
63260 Bussières et Pruns
04 73 63 76 16

COMMUNAUTE de COMMUNES PLAINE LIMAGNE
A l'attention du Président de la Commission d'Enquête
158 grande rue
63260 Aigueperse

Objet : Contestation du projet PLUI-H

Monsieur le président de la commission d'enquête,

J'ai pris connaissance de la délibération n°2025-094 du 29 avril 2025 du Conseil Communautaire arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUI-H) de la Communauté de Communes Plaine Limagne.

Suite à ma rencontre du 24 octobre 2025 avec le commissaire enquêteur à la mairie de Bussières et Pruns, je souhaite, par la présente, contester la décision de placer entièrement ma propriété en zone agricole, parcelle n° ZI63 située « 5 chemein du bois – 63260 Bussières et Pruns ».

Ce nouveau classement me semble inadapté au regard de la situation de ma propriété pour les raisons suivantes :

-Pour rappel : Ce terrain de 8549 m² qui ma été légué par mon père, M. Noël Bellet, en 1981 était au départ entièrement classé Zone Constructible. Depuis cette date, suite aux différents PLU passés, une grande partie est déjà passée en terrain agricole.

-En 2005, lors du dernier PLU, exactement le même problème s'était déjà posé. Suite à mon recours et en accord avec le commissaire enquêteur qui s'était déplacé pour voir la propriété, nous nous étions mis d'accord sur une Zone Constructible qui paraissait tout à fait logique avec l'implantation de la maison.

Je souhaite conserver ma Zone constructible telle qu'elle a été définie en 2005. (CF. Plan en pièce jointe).

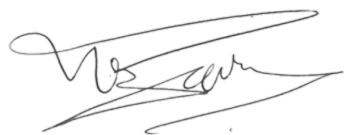
-Depuis cette donation, mon terrain ne fait que dévaluer. J'ai actuellement 75 ans, veuf depuis juin 2025, mon bien vient juste d'être estimé et je ne voudrais pas qu'il perde encore de sa valeur. Pour mes vieux jours, je pourrai envisager de me construire une maison plus petite et de plein pieds, mais aussi de me laisser la possibilité de revendre avec moins de dévaluation, ou encore d'agrandir mon potager.

Pour ces raisons, je vous remercie de bien vouloir réexaminer la situation afin que la propriété soit maintenue en zone constructible telle qu'elle a été définie en 2005.

Je reste à votre disposition pour tout échange, vous invite à venir voir la propriété directement sur place, et vous remercie par avance de l'attention portée à ma demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, l'expression de mes sincères salutations.

Claude BELLET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Claude Bellet".